

CHARTRE SUR LA PREVENTION ROUTIERE

Dans l'exercice de nos fonctions, nous sommes exposés tous les jours au risque routier.

Nous ne pouvons accepter cet état de fait comme une fatalité. C'est la raison pour laquelle, chaque collaborateur de SOFRESID ENGINEERING doit promouvoir les règles et les comportements suivants :

- Promouvoir et mettre en œuvre les actions internes de sensibilisation à la sécurité routière,
- Appliquer la tolérance Zéro vis-à-vis du non-respect des règles fondamentales de port de ceinture, de respect de la vitesse, de non utilisation du téléphone portable au volant et plus généralement des dispositions du Code de la Route.
- Etre intransigeant vis-à-vis du respect de la charte sur la consommation d'alcool et de stupéfiants.
- Assurer une surveillance et une vérification systématique des véhicules notamment ceux de l'Entreprise,
- Signaler au responsable sécurité du site les anomalies identifiées sur les véhicules et les comportements des conducteurs,

Cette démarche proactive et de vigilance partagée est impérative pour nous permettre d'améliorer notre performance HSE.

Montigny-le-Bretonneux, le 14/02/2014

Francis ARMENGAUD
Directeur Général

